



APPEL À PROJETS CITES ÉDUCATIVES MARSEILLE

1ère session de candidatures ouverte jusqu'au 15 août 2020

L'ESPRIT DES CITES ÉDUCATIVES

Il y a un peu plus d'un an les Ministres de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse lançaient conjointement les Cités Éducatives. Ce nouveau programme vise à organiser l'alliance républicaine de tous les adultes prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, à tous les âges et durant tous les temps de vie, en lien avec les familles.

Bien qu'expérimental, le programme Cités Éducatives (CE), s'inscrit dans une histoire: celle des Politiques Éducatives Locales, celle du Contrat de Ville et celle de l'engagement des acteurs associatifs qui en sont le cœur. Aussi, les politiques déjà mises en place sur ces territoires (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle) bénéficieront d'un cadre de coordination territoriale renforcée. C'est l'essence même des Cités Éducatives: apporter des moyens supplémentaires et de nouveaux modes de coordination au plus près des besoins locaux, sur tous les projets qui peuvent contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans : accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, accès à la culture, au sport, aux droits, à la santé, etc.

Le 5 septembre 2019, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministre de la Ville et du Logement ont labellisé 80 territoires «Cité éducative» au niveau national. La Ville de Marseille, aux côtés de l'Académie d'Aix-Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence, a porté une candidature ambitieuse. En effet, trois territoires marseillais, ont été labellisés:

- **la Cité Éducative Marseille Nord:** Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+) Henri Barnier et REP + Elsa Triolet;
- **la Cité Éducative Marseille Malpassé-Corot :** REP + Edmond Rostand et REP + Auguste Renoir;
- **la Cité Éducative Marseille Centre-Ville :** REP+ Vieux-Port et REP + E. Quinet.

Ils ont été sélectionnés sur la base d'avant-projets répondant à un référentiel national:

- **conforter le rôle de l'école** (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...);
- **promouvoir la continuité éducative** (implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté...)
- **ouvrir le champ des possibles** (insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, «droit à la ville», lutte contre les discriminations...).

Les relations sont déjà nombreuses entre les différents acteurs qui œuvrent avec détermination sur ces territoires pour la réussite éducative des enfants et des jeunes. De la réussite scolaire à l'épanouissement personnel, chaque enfant a besoin d'être accompagné, guidé, intéressé à de multiples sujets (culture, sport, santé, etc.). Ce sujet complexe et transversal, incite les acteurs à travailler ensemble, aucun n'ayant toute la solution mais chacun en possédant une partie.

Les Cités Éducatives visent donc à consolider l'existant, à soutenir les dynamiques partenariales présentes et à en créer de nouvelles. Ce programme doit permettre de partager une connaissance commune du territoire, des dispositifs qui l'animent, des forces qui le font vivre. Il doit créer et faciliter de nouveaux liens au sein de la communauté éducative autour de projets concrets. Il conforte la place des parents et de leurs enfants au sein de cette communauté. Il est un espace de travail commun, un vecteur d'informations, un levier pour passer de la coordination à une véritable coopération. Il est un accélérateur de projets, une fabrique de solutions. Il est un espace de confiance, dans lequel chacun apporte une vision et une culture différente mais où tout le monde œuvre vers le même objectif: l'épanouissement et la réussite de chaque enfant.

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS

- Identifier collectivement les besoins et y répondre au plus près et de façon réactive en étant ouvert toute l'année.
- Donner du temps à la co-construction des projets, l'appel à projets est une occasion de fédérer la communauté éducative de façon pérenne.
- Étendre les actions ayant un fort impact sur la réussite éducative des enfants et des adolescents.
- Permettre l'émergence de projets innovants et transversaux.
- Rassembler les partenaires financiers autour d'un projet.

Un appel à projet Cités Éducatives unique mais territorialisé autour des plans d'actions de chacune des 3 Cités marseillaises

Les trois Cités Éducatives marseillaises ont des enjeux distincts, elles ont chacune un plan d'actions propre.

Les projets déposés dans le cadre de cet appel devront donc a minima, s'inscrire dans l'une des priorités de ces plans d'actions (cf annexe 1 concernant la CE Marseille Nord / annexe 2 pour la CE Marseille Malpassé-Corot/ annexe 3 pour la CE Marseille Centre Ville).

Les associations ayant un projet transversal aux trois Cités éducatives marseillaises devront déposer un dossier spécifique pour chacune des Cités Éducatives.

Des modalités de dépôt et d'instruction au fil de l'eau, favorisant la co-construction et le financement de projets sur mesure

Conçu pour être réactif, **cet appel à projets sera ouvert pendant les 3 ans du dispositif.**

3 fois par an, les institutions finançant le programme se réuniront pour instruire collectivement les projets et rendre leurs avis. Ainsi, les associations sont invitées à présenter leur projet en remplissant le document ci-après et à le renvoyer complet à l'adresse dédiée.

La première session d'instruction aura lieu en septembre, **seuls les projets déposés avant le 15 août 2020 seront étudiés lors de cette première session.** Les associations dont les projets auront été retenus, seront invitées à déposer leur dossier sur la plateforme Dauphin. Si la candidature est conforme (pièces justificatives complètes et à jour), les décisions de financement seront connues au cours de l'automne afin que les porteurs qui le souhaitent puissent débiter leur action à partir du mois de novembre 2020. Les porteurs de projets n'étant pas en capacité de **démarrer leur action en 2020**, pourront attendre la session suivante pour déposer leur dossier. **Une deuxième session d'instruction sera organisée début 2021, permettant le financement de nouvelles actions.**

L'appel à projets Cités Éducatives a été imaginé pour donner de la souplesse aux porteurs de projets et aux équipes de terrain. Aussi un projet pourra être déposé à tout moment de l'année, après avoir été travaillé avec les acteurs territoriaux, et sera instruit en fonction d'un calendrier annuel, dans des commissions ad hoc.

RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Article 1: Objet et éligibilité

Cet appel à projets s'adresse **aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif**, porteurs d'un projet ayant un impact sur la **réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans** résidant dans un **périmètre Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+) labellisé Cité Éducative** : REP+ Rostand, REP+ Renoir, REP+ Triolet, REP+ Barnier, REP+ Vieux-Port, REP+ Quinet.

Le projet doit contribuer à structurer la communauté éducative locale et **s'inscrire dans l'une des priorités référencées dans le plan d'action de la Cité Éducative concernée** (cf annexe).

Les dépenses de petit investissement seront éligibles dans le respect des critères de sélection.

Article 2 : Critères de sélection

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de la communauté éducative qui y contribue. Il conviendra d'être attentif aux tranches d'âge ciblées comme prioritaires (cf plan d'actions propre à chaque Cité Éducative).
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de cofinancements est vivement encouragée.
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet.
- L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- Des méthodes de mobilisations du public innovantes.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- La faisabilité technique et financière du projet.
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis, qualité de la forme et du contenu.

Article 3: Modalités de candidature

Les candidatures seront reçues de façon numérique **jusqu'au 15 août 2020 minuit** à l'adresse mail suivante :

pref-cites-educatives@bouches-du-rhone.gouv.fr

Les dossiers remis doivent compter les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (pages 6 et 7 de ce document)
- Budget prévisionnel de l'association (page 8)
- Document de présentation du projet (page 9-10)
- Budget prévisionnel du projet (page 11)

Les candidats peuvent être accompagnés dans la constitution de leur dossier auprès de La Cité des Associations (93 La Canebière 13001 Marseille).

Article 4: Finalisation du dossier de demande de financements

Les avis favorables du comité technique ou du comité de pilotage des Cites Éducatives en ce qui concernent les projets particulièrement structurants, sont transmis par mail. Dès réception, l'association déposera sa demande sur la plateforme Dauphin ainsi que les pièces suivantes :

- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- Comptes-rendus des deux dernières assemblées générales
- Rapports d'activité des deux derniers exercices
- Comptes de résultat et bilans financiers des deux derniers exercices
- Relevé d'identité bancaire de l'association

Le dossier Cerfa et le numéro de dépôt générés par la plateforme Dauphin devront être envoyés à l'adresse pref-cites-educatives@bouches-du-rhone.gouv.fr. Le dossier sera instruit par la DDCS qui enverra la notification de la subvention au porteur.

Article 5: Engagement des lauréats

Les associations lauréates s'engagent à faire figurer le logo Cités Éducatives sur tous les supports de la communication relatifs au projet retenu.

Elles s'engagent également à transmettre un bilan du projet dans un délai maximum de six mois suivant la fin de réalisation de l'action et à rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.

Ce bilan, à la fois qualitatif et quantitatif, portera au minimum sur les éléments suivants:

- . description du projet réalisé (nombre d'enfants par tranches d'âge, temps scolaire/hors scolaire);
- . niveau de réalisation des objectifs;
- . difficultés éventuelles rencontrées et solutions apportées;
- . impact du projet sur les habitants de la Cité Éducative concernée;
- . perspectives du projet.

Ce bilan comportera également une partie financière. Le compte rendu financier se présente sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée. Les modalités pratiques seront communiquées ultérieurement. Le bilan devra être transmis par mail à l'adresse: ddcs-polville-bilans@bouches-du-rhone.gouv.fr

En cas de non production du bilan, l'organisme bénéficiaire devra reverser au Trésor Public la subvention accordée.

Les candidats s'engagent à respecter ce règlement.

Engagement

☐ En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepté le règlement de cet appel à projets, et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Nom et fonction dans l'association :

FICHE DE CANDIDATURE

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination :

.....
.....

Sigle de l'association : Site Web :

1.2 Numéro de Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Volume ; |_|_|_|_|_| Folio : |_|_|_|_|_| Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code Postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par défauts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément (s) administratifs) ? oui |_|_| non |_|_|

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
.....		
.....		
.....		

L'association est -elle reconnue d'utilité publique ? oui |_|_| non |_|_|

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui |_|_| non |_|_|

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Si oui lesquelles ?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles :	
Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaire :	
Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par contrat spécifique (par ex : service civique) ;	
Nombre total de salariés :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	
Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Année 20... ou exercice du JJ / MM / AAAA au JJ / MM / AAAA

CHARGES DIRECTES ¹		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	
Achat matières et fournitures		73- Dotations et produits de tarifications	
Autres fournitures		74-Subventions d'exploitation²	
		Cités Éducatives	
		État :préciser les ministères, les directions concernées ou services déconcentrés sollicités	
61- Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Conseil-s Régional (aux) :	
Assurance			
Documentation		Conseil-s Départemental (aux) :	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Communes, communautés des communes ou d'agglomérations :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Organismes sociaux (CAF, etc - à détailler) :	
Services bancaires et autres			
63- Impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER,etc.)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Aides privées (fondations, entreprises -à détailler)	
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels, mécénat	
66- Charges financières		76-Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78- Reprise sur amortissements et provisions	
69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79- Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat.

PROJET - OBJET DE LA DEMANDE

Intitulé :

Priorité(s) du plan d'action Cité Éducative concernée(s) :

Objectifs :

Description:

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non- discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financières éventuelle, etc.

PROJET – OBJET DE LA DEMANDE (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet :

	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Nombre en ETPT</u>
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés 4		
Volontaires (service civique...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement (s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs.

4 Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques ; contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc .

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Intitulé du projet :

Année 20... ou exercice du JJ / MM / AAAA au JJ / MM / AAAA

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	
Achat matières et fournitures		73- Dotations et produits de tarifications	
Autres fournitures		74-Subventions d'exploitation	
		Cités Éducatives	
61- Services extérieurs		État :préciser les ministères, les directions concernées ou services déconcentrés sollicités	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional (aux) :	
Documentation			
62- Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes, communautés des communes ou d'agglomérations :	
Déplacements, missions			
Services bancaires et autres		Organismes sociaux (CAF, etc - à détailler) :	
63- Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens (FSE, FEDER,etc.)	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel		L'agence de service et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Aides privées (fondations, entreprises -à détailler)	
65- Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels, mécénat	
66- Charges financières		76-Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provision et engagements à réaliser sur ressources affectées		78- Reprise sur amortissements et provisions	
69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79- Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	
La subvention sollicitée deeuros, objet de la présente demande représente ... % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget x 100)			
1 Ne pas indiquer les centimes d'euros. 2. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.			

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS DEMANDÉS

Documents à joindre au mail de candidature

Préciser dans l'objet du mail le nom de la Cité Éducative concernée suivi du nom du projet.

Joindre :

- la fiche de candidature de l'association (pages 6 -7)
- le budget prévisionnel de l'association (page 8)
- le documentation de présentation du projet (page 9-10)
- le budget prévisionnel du projet (page 11)

Documents à déposer sur la plateforme Dauphin après avis favorable

NB : L'intégralité de ces documents ne sera pas demandée aux associations ayant déjà déposé une demande sur Dauphin.

- statuts de l'association en vigueur, datés et signés
- récépissé de déclaration initiale en Préfecture
- avis de parution au Journal Officiel
- liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association
- rapports d'activité des deux derniers exercices
- comptes-rendus des deux dernières assemblées générales
- comptes de résultat et bilans financiers des deux derniers exercices
- numéro SIRET
- relevé d'identité bancaire de l'association

CONTACT

Adresse unique : pref-cites-educatives@bouches-du-rhone.gouv.fr